

Recherche et dénombrement des légionelles dans notre laboratoire

Prélèvement(s) :

Ils sont effectués selon les consignes du client soit par nos soins soit par le personnel du client formé selon la réglementation en vigueur.

Technique :

Méthode par ensemencement direct et par filtration sur membrane conforme à la norme NF T 90-431 (Novembre 2014).

Résultats :

- Rendu des résultats sous 2 semaines (alerte préalable si nécessaire),
- Résultats accompagnés d'un avis-interprétation.

Notre laboratoire :

- Est accrédité COFRAC pour le prélèvement, la recherche et le dénombrement des légionelles,
- Participe au réseau de comparaison inter-laboratoires AGLAE.

Renseignements pratiques

Unité Hygiène

Dr Anne REGLI
Dr Stéphanie VIRRIION

Tél. : 04.42.84.72.06

Mail : aregli@ch-aubagne.fr
svirriion@ch-aubagne.fr

Secrétariat

Patricia BORG

Tél. : 04.42.84.72.05
Fax : 04.42.84.73.96

Mail : sechyg@ch-aubagne.fr



Centre Hospitalier Edmond Garcin
Unité Hygiène
179 av. des sœurs Gastine
BP 61360

13677 AUBAGNE cedex


Centre Hospitalier
Edmond Garcin
13677 AUBAGNE cedex

Recherche et Dénombrement de *Legionella* dans l'eau


LAB/TM/29 V1
PRESTATIONS 1^{er} AVRIL 2016
ACCREDITATION
N° PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Evaluation du risque légionelles

Legionella est une bactérie qui vit dans l'eau et se développe de 20 à 45°C dans les écosystèmes naturels et les réseaux de distribution d'eau tels que :

- eaux sanitaires,
- systèmes de climatisation,
- bain à remous,
- fontaines réfrigérantes,
- humidificateur,
- etc.

Elle est responsable de la légionellose, infection pulmonaire grave.



Législation

Définition des obligations réglementaires en matière de surveillance des légionelles applicables aux installations collectives de production de l'eau

- **Arrêté du 1^{er} février 2010** relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
- **Circulaire n°DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010** relative aux missions des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

• **Recherche de légionelles au moins une fois par an, selon la norme NF T90-431, pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées** (Circulaire DGS du 28/10/2005 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées).

• **Recherche de légionelles au moins une fois par an, selon la norme NF T90-431, pour les établissements de santé** (Circulaire DGS du 22/04/2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé).

Tarifs (Notre établissement n'est pas soumis à la TVA. Les tarifs s'entendent net).

Tarif par échantillon

Prélèvement	1,95 €
Flaconnage	1,72 €
Recherche négative	69 €
Recherche positive	137 €

Des frais de déplacement sont à ajouter en fonction du nombre de kilomètres (aller + retour) et par jour de déplacement :

Frais de déplacement / j pour départements 13 - 83	0,30 € / km
Autres départements	Nous consulter

- **Conditions préférentielles en fonction du nombre de prélèvements : nous consulter**

Fréquence recommandée des analyses et seuils de Legionella

Point de contrôle	Fréquence minimale des contrôles	Seuil d'alerte (UFC*/litre)
Réseaux d'eau chaude	1 fois / an	< 1 000 <10**

* UFC : Unité Formant Colonies. ** point accessible à des patients vulnérables identifiés